

## Compte rendu

---

« Revue des revues »

Jacques Mathieu

*Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 2, n° 1, 1948, p. 134-137.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/801442ar>

DOI: 10.7202/801442ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

## REVUES DES REVUES

Culture vol. VIII, no 4, décembre 1947.

Le présent numéro est riche de trois articles sur l'Histoire du Canada. Soulignons en passant, que *Culture* est une de nos revues les mieux rédigées, tant par sa tenue littéraire que par sa présentation.

Gordon-O. Rothney, toujours si sympathique et si juste à l'endroit des Canadiens français, présente un article intitulé : *Quebec cradle of democracy*. L'auteur écrit: ((On March, 10, 1848, Louis Hippolyte Lafontaine, father of responsible government, defender of the french language, leader of the largest section of the liberal party, became the first Prime Minister of Canada)). Plus loin: ((A French Canadian, it was he who inaugurated the democratic method of government in this country. There is no more important date in our history)). Ceux qui croient, dit-il en terminant, les Canadiens français parce que catholiques, inévitablement conservateurs, réactionnaires et ((fascistes)), commettent une grave erreur. Ces gens méconnaissent notre Histoire ou ils ont la mémoire courte. Le travail de M. Rothney leur donnera une leçon d'Histoire ou leur rafraîchira la mémoire.

Le second article est de M. Marcel Trudel sur *Louis XVI, le Congrès et le sort du Canada (1774-1783)*. L'auteur reproche à la France sa politique égoïste lors du traité de 1783, proclamant l'indépendance des États-Unis. Il écrit que la France redoutait « la puissance croissante de ces colonies qui, une fois indépendantes, feraient la leçon à l'Europe; il fallait favoriser cette puissance, parce qu'elle affaiblissait les Anglais, mais il fallait en même temps la contraindre ».

M. Trudel semble croire que la France aurait pu reprendre le Canada en 1783. « La France, afin d'effrayer les États-Unis et de les retenir dans l'alliance française en réservant le Canada à l'Angleterre, a délibérément laissé passer la rare occasion de recouvrer une colonie française ». J'avoue mon incompetence pour trancher un tel sujet d'Histoire. Mais M. Trudel a-t-il tout à fait raison lorsqu'il écrit: « Une chose comptait pour la France: la préservation de ses intérêts ». Est-ce que la politique étrangère de tous les pays ne serait pas dictée par des intérêts plus ou moins avouables et avoués ?

Le dernier article porte la signature de E.-R. Adair: *Anglo-French rivalry in the Fur Trade during the 18th Century*. Beau travail, bien documenté, sur un sujet maintes fois traité. Sur la victoire finale de l'Angleterre dans le commerce des fourrures, l'auteur conclut fort judicieusement: « The Anglo-French rivalry for the fur trade in the 18th century was not won by the superiority of free enterprise over government regulation, the defeat of the French was not evidence of the deadening influence of paternalism; the rivalry was not decided by the higher prices the French charged, by the inferiority of some of their trade goods, or by the overwhelming population of the English colonies. This rivalry was brought to a final end by the military and naval power of England, a power France could not match in America, partly because she was full engaged in a great European war, and partly because she could not control the Atlantic ».

*Culture, vol IX, no I, Mars 1948.*

Nous signalons dans le dernier numéro de cette intéressante revue, un travail de M. Jean-Charles Bonenfant: *La genèse de la Loi de 1867 concernant l'Amérique du Nord Britannique*. L'auteur note au début de son article, que notre constitution n'est pas aussi « grisante » que la *Déclaration de l'Indépendance*, par exemple. Pour appuyer son assertion, M. Bonenfant cite M. O.D. Skelton:... « c'est peut-être parce que c'est un document peu intéressant, un acte judiciaire, ayant un objet précis, au contraire de certaines autres constitutions qui sont une charte de libertés humaines, éloquente, enflammée, pleine de principes abstraits et de philosophie politique bien énoncée ».

M. Bonenfant constate avec raison, que beaucoup d'auteurs ont étudié « les causes qui ont amené en 1867 le changement de régime constitutionnel ». Mais on n'a pas assez étudié « les phases de la longue genèse de la loi de 1867 ».

Dès 1864, le juge en chef William Smith de New-York « proposait un plan de fédération des treize colonies et des provinces canadiennes ». En 1790, devenu juge en chef du Canada, William Smith « se faisait l'apôtre de ce système qu'on aurait appliqué, cette fois, aux seules provinces canadiennes ». « Mais ce n'est qu'en 1864, » écrit l'auteur, « qu'un projet vraiment sérieux fut mis à l'étude, sa réalisation étant devenue nécessaire par suite de l'instabilité politique dans le Canada uni, des exigences économiques, du besoin d'un chemin de fer intercolonial, et de la crainte qu'on avait des États-Unis ».

Trois conférences eurent lieu, qui devaient conduire à la Confédération. Les délégués se rencontrèrent d'abord à Charlottetown, à Québec, et à Londres, en décembre 1866. Enfin « le 29 Mars 1867 *The British North America Act 1867*, recevait la sanction de la Reine sans avoir réussi à attirer l'attention du peuple anglais ». L'auteur cite Sir John A. Macdonald, écrivant à un ami : « The Union was treated by them (certains hommes politiques anglais) as if the B.N.A. Act were a private bill uniting two or three English parishes ».

M. Bonenfant conclut : « Lorsqu'on étudie même sommairement la genèse de ce texte constitutionnel, on est frappé des circonstances idéales qui ont entouré sa rédaction. Les hommes étaient pour la plupart à la hauteur des circonstances. Ce n'étaient pas de profonds penseurs, mais ils avaient la vision réaliste des choses que donne une longue expérience politique. Ils n'étaient pas plus intelligents, ni plus désintéressés que les Canadiens d'aujourd'hui. Ils avaient leurs grandes et leurs petites idées, des préjugés aussi bien que des pensées généreuses ».

La conclusion que l'auteur apporte nous semble très juste et son travail est une contribution à l'histoire du Pacte constitutionnel de 1867, bien qu'en fait il n'apporte rien de très nouveau.

\* \* \*

Une nouvelle publication, *The French American Review*, publié par l'Institut français de Washington, s'annonce comme devant être très intéressante. Au sommaire, il y a entre autres articles : *Notre-Dame des Victoires, San Francisco*, par H.L. Gerard, S.M., et *A Louisiana French Plantation Library* par Walton R. Patrick et Cecil G. Taylor. Nous espérons que cette publication recevra du public l'accueil et l'encouragement qu'elle mérite.

Jacques MATHIEU

*LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES*, Octobre et Novembre 1947, vol. 53, nos 10 et 11.

Le *Bulletin* est toujours une mine de renseignements pour les fervents de la Petite Histoire. Le numéro d'Octobre contient entre autres un article sur *Les premiers prêts à intérêt*. Sous le régime français, les prêts à intérêt

étaient loin d'être pratique courante. « L'argent était si rare que les transactions de cette nature étaient presque impossibles ». Ce n'est que sous le régime britannique, l'argent commençant à circuler, « que les prêts à intérêt se développèrent ».

Pierre-Georges Roy — numéro de Novembre — écrit un article nécrologique sur M. E.-Z. Massicotte, historien par excellence de la ville de Montréal. M. Roy non sans raison, écrit: « La grande cité de Montréal ne doit pas oublier Massicotte qui n'a vécu toute sa vie que pour elle ». Nous ne pensons pas nous tromper en ajoutant: sans M. Massicotte et son amour de la recherche, beaucoup de points ignorés de l'Histoire de Montréal seraient restés dans l'ombre.

Jacques MATHIEU

**Prière à nos abonnés:** S'il vous plaît abonnez vos amis à la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, revue dont aucun intellectuel ne saurait se passer.